

**Décision du Président**  
**Contrat d'entretien et maintenance d'abris voyageurs pour la gare**  
**de bus de Nogent Le Perreux – CO24030**  
**Titulaire : Société DOME FACILITIES**

2024 – D – n°

135

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

**CONSIDERANT** que le contrat d'entretien et maintenance d'abris voyageurs pour la gare de bus de Nogent Le Perreux a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

**CONSIDERANT** l'offre de la société DOME FACILITIES sise 122 avenue de Paris à VINCENNES (94300),

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer le contrat d'entretien et maintenance d'abris voyageurs pour la gare de bus de Nogent Le Perreux à passer avec la société DOME FACILITIES pour un montant annuel de 9.857,00 € HT.

**Article 2** : Le contrat débutera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 3 fois, la reconduction étant tacite.

**Article 3** : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

**Article 4** : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le

10 JULI 2024



Le Président

*O. Capitano*

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 10 JULI 2024  
Est exécutoire à la date du  
En application des articles L5211-1 et L.2131-1  
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20240710-D2024-135-AR  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024